
FORMALITÉS ADMINISTRATIVES POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE - PERMIS B "VOITURE"

Afin de gagner du temps, commencez à préparer l'examen théorique et inscrivez-vous au cours de premiers secours avant toute autre démarche !

1. Inscription aux cours de premiers secours aux blessés

Inscrivez-vous auprès d'un moniteur par téléphone ou remplissez le formulaire en ligne. Une attestation obtenue il y a plus de 6 ans n'est plus valable.

2. Demande de permis d'élève

Remplissez le formulaire (à disposition en ligne) complètement et exactement, en y apposant les signatures requises.

3. Contrôle de la vue chez l'opticien de votre choix.

Pour ce contrôle, prenez avec vous la demande de permis d'élève, une photo passeport et un document officiel (passeport ou carte d'identité) ;

- après le contrôle, faites remplir par l'opticien la rubrique le concernant sur la demande de permis d'élève ;
- faites viser par l'opticien la photo passeport.

4. Remettre personnellement votre dossier au SCAN

Joignez à votre dossier la photo et l'attestation du cours de premiers secours aux blessés.

Le dépôt de la demande est possible au plus tôt deux mois avant vos 18 ans.

Lorsque votre dossier a été accepté par le SCAN vous recevez le document « autorisation examen théorique ».

5. Examen théorique

Dès que vous vous sentez prêt-e et que vous êtes en possession du document « autorisation examen théorique », vous pouvez vous présenter à l'examen théorique, sans rendez-vous, tous les mercredis après-midi entre 13h00 et 16h00 à Malvilliers. Durant les vacances scolaires, des sessions supplémentaires sont organisées les mercredis matin entre 9h00 et 11h00 (voir les dates sur le site du [SCAN](#))

6. Obtention du permis d'élève

Le permis d'élève sera établi automatiquement après la réussite de l'examen théorique.

7. **Cours de théorie de la circulation** (sensibilisation aux problèmes du trafic routier)

Pour se présenter à l'examen pratique, vous devez avoir suivi les huit heures de cours de théorie de la circulation (sensi). Pour suivre ces cours, vous devez être en possession d'un permis d'élève. Inscrivez-vous par téléphone ou remplissez le formulaire en ligne.

8. **Préparation à l'examen pratique**

Passez à notre secrétariat, téléphonez-nous ou remplissez le formulaire en ligne et nous vous rappellerons.

9. **Obtention du permis de conduire**

Il sera établi automatiquement par le SCAN après la réussite de l'examen pratique.

10. **Formation 2 phases**

Les cours de perfectionnement 2 phases sont obligatoires depuis 2005. Ils sont organisés en une seule journée et sont dispensés par des moniteurs spécialement formés.

Programme de la journée

- énergies alternatives et essais sur piste
- virages sur piste
- freinages sur piste
- distances sur piste
- substances psychotropes (avec simulation)